



## C O M P T E R E N D U

### Réunion du Comité de pilotage Natura 2000 du 27 novembre 2008 au SIEM

**Etaient présents :** M. NEURY, Président du Comité de pilotage Natura 2000 & Maire de Veigy-Foncenex, M. SECHAUD, Maire de Bons-en-Chablais, Mme BENOUE, Maire de Chens-sur-Léman, M. ZANIOL, Maire de Loisin, M. TAVERNIER, adjoint au maire de Loisin, Mme REGE, adjointe au maire de Loisin, M. DEAGE, Maire du Lyaud, Mme BAUD, vice-présidente de la C.C. des Collines du Léman & conseillère municipale d'Orcier, M. DECONCHE, conseiller municipal de Perrignier, M. RABHY, Maire d'Armoy, M. BELLAMY, Maire de Fessy, Mme CHARRIERE, adjointe au maire de Fessy, M. FILLION, Président du SIAC, Président de la C.C. des Collines du Léman et Maire d'Allinges, M. NEUVECELLE, S.I. des Eaux des Moises, M. von ARX, D.T. du canton de Genève, M. DELAJOUD, SIFOR, Mme PRUVOST-BEAURAIN, SIAC, M. BRUNET, O.N.F., M. PASQUIER, Fédération des Chasseurs 74, M. MORGANTINI, vice-président CDRP 74, M. GAGNAIRE, délégué FRAPNA & vice-président A.S.L., M. ORLIAC, Directeur d'ASTERS, Mme BRETON, ASTERS, Mme LOPEZ, ASTERS, M. TESSIER, D.D.A.F. 74, M. FAVRE, D.D.A.F. 74, M. FILIPOVIC, D.D.A.F. 74, M. MICHOU, D.D.A.F. 74, Mme FRICKER, D.D.E. 74

**Etaient excusés :** M. BOUVARD, Maire de Machilly, Mme MAGNIN, Présidente du SIFOR, M. CRAMER, Conseiller d'Etat au canton de Genève, M. QUEYRANNE, Président de la région Rhône-Alpes, Mme FABRE, Conseil général 74, Mme PATRIARCA, D.D.E. 74, M. le Directeur de la DIREN.

**Assistaient également :** Mmes GUILLET, RUCHE & SAHUC, SYMASOL.

---

#### Ordre du jour :

1. Présentation des actions et des coûts de gestion des zones humides
  2. Validation des documents d'objectifs
  3. Portage de la mise en œuvre des documents d'objectifs et nomination du président
-

Suite à la validation du diagnostic des zones humides en 2007, la réunion visait à présenter les actions de gestion proposées sur les deux sites Natura 2000 « Zones humides du Bas-Chablais » et « Marival-marais de Chilly » pour validation du document d'objectifs (DOCOB). Il s'agissait également de désigner la structure porteuse de la mise en œuvre du DOCOB et de nommer le nouveau président du Comité de pilotage.

## **1. Présentation des actions et des coûts de gestion des zones humides**

ASTERS a été missionné par le SYMASOL pour élaborer le document d'objectifs Natura 2000. M. ORLIAC, Directeur d'ASTERS remercie le comité de pilotage pour sa confiance accordée pendant près de deux ans et affirme sa satisfaction d'avoir travaillé sur ce territoire.

Les remarques formulées au cours de la présentation sont reprises ci-dessous par thématique.

### Gestion des zones humides et activité chasse

La question du dérangement de la faune lors de l'entretien des zones humides a été soulevée plusieurs fois.

Il est rappelé que les représentants de la chasse sont consultés en préalable aux travaux de gestion. Sur certains secteurs, les opérations de broyage de la végétation ne sont réalisées que sur la moitié de la zone à gérer afin que la faune puisse se réfugier dans la partie sans intervention.

### Gestion agricole

Les agriculteurs peuvent bénéficier d'aides de l'Etat ou de l'Europe dans le cadre de mesures agri-environnementales territorialisées (cas de surfaces agricoles utiles (S.A.U.) ou de contrats Natura 2000 (cas de terrains hors S.A.U.).

### Techniques de gestion

ASTERS précise que le broyage ne détruit pas la flore existante mais qu'au contraire, il permet d'ouvrir le milieu, favorisant ainsi le développement des espèces existantes par le développement des graines présentes dans le sol.

Un des types de gestion des zones humides consiste à lutter contre le solidage, espèce invasive. La mise en œuvre de cette opération peut faire appel à des entreprises d'insertion ou à du bénévolat.

Sur certaines zones humides, la forêt gagne de plus en plus de terrain refermant le milieu. Les élus s'inquiètent du devenir de ces milieux. C'est le cas notamment de la tourbière des Moises.

La mise en œuvre du DOCOB permet de préserver les zones humides et vise justement à rouvrir ces zones. Toutefois, la réussite dépend beaucoup de l'aboutissement des négociations foncières, qui seul permettra d'engager les travaux de gestion.

### Corridors écologiques

La question de la préservation des corridors écologiques est soulevée, notamment dans le cadre des projets routiers.

Il est précisé que le bureau chargé de l'étude de la réalisation de la voie express Machilly-Thonon a pris en compte les zones humides du territoire.

### Animation foncière

Pour pouvoir intervenir sur des parcelles le plus souvent privées, un important travail d'animation foncière est nécessaire. Pour cela, il est pris contact avec chaque propriétaire afin de contractualiser avec l'Etat pour la mise en œuvre de la gestion et son financement.

### Extension du réseau Natura 2000

Le périmètre des deux sites Natura 2000 a été étendu aux Champs de la Grange (Allinges, Perrignier), à la zone de Prat-Quemond (Armoy, le Lyaud), au marais de chez Viret (Fessy) et à une partie du marais de Chilly (Loisin).

Ces zones nouvellement inscrites sont actuellement dans les rouages ministériels et sont bien prises en compte dans le document d'objectifs.

### Financements

Les actions de gestion de zones humides peuvent être financées en totalité, ce qui permettra aux élus de préserver ces zones en les entretenant. Toutefois, si ces financements sont, dans une certaine limite, possibles actuellement, ils ne seront pas garantis dans cinq ans.

La gestion de ces milieux est essentielle aujourd'hui et le travail important effectué sur d'autres territoires (ex. : plateau de Gavot) montre que le sud-ouest lémanique peut lui aussi réussir dans ce projet.

### Animation du DOCOB

Beaucoup de temps sera nécessaire à l'animation foncière (contact des propriétaires pour aboutir à une contractualisation indispensable pour la gestion de la zone). Contacter l'ensemble des propriétaires privés sur deux années semble ambitieux. Le coût est estimé à 400 €/j mais il peut être moindre si l'animation est faite en interne.

M. NEURY précise que le nombre de propriétés nécessite le travail d'une personne à temps-plein les deux premières années.

M. FAVRE de la D.D.A.F. rappelle qu'une enveloppe de 24 750 € de financements dans le cadre de Natura 2000 est déjà réservée pour le SYMASOL en 2009. Il ajoute que la D.D.A.F. fera en sorte de financer un temps-plein pour l'année 2009.

Un programme pluriannuel d'intervention a été défini par ASTERS dans les DOCOB. Les travaux ne pourront pas se faire la première année, sauf sur les secteurs comprenant des parcelles communales.

### Communication et sensibilisation

Le dossier pédagogique dans le cadre du contrat de rivières est un outil de sensibilisation des scolaires qui fonctionne très bien. ASTERS propose d'y ajouter une plaquette d'information sur les zones humides pour sensibiliser sur la démarche Natura 2000.

Les projets de création de sentiers inscrits dans les DOCOB sont issus de la demande des communes. Il est demandé de faire le lien avec les autres projets de sentiers sur la commune, lorsqu'il en existe.

Concernant la pression actuelle sur les zones humides, M. FILLION fait remarquer que l'enjeu « zones humides » semble avoir été intégré en terme d'aménagement du territoire, avec des zones protégées de par leur classement systématique dans les plans locaux d'urbanisme.

### Marais de Grange Vigny/à la Dame

M. SECHAUD, Maire de Bons-en-Chablais, précise que le marais n'est pas classé en réserve de chasse.

M. DELAJOURD exprime le souhait du SIFOR de voir inscrit les actions de gestion du marais de Grange Vigny/à la Dame dans le DOCOB. Il précise que ce marais bénéficie d'une réhabilitation dans le cadre du contrat de rivière du Foron, financée par les partenaires du contrat. Le travail d'animation foncière déjà effectué a permis de débiter les travaux cette année. Il n'est pas prévu de financements pour l'entretien de ce marais.

En terme d'habitat d'intérêt communautaire, le marais de Grange Vigny/à la Dame était constitué de prairies à molinie, disparues aujourd'hui. A ce jour, il reste essentiellement des espèces d'oiseaux inscrites à la Directive Oiseaux. Cette dernière ne concerne malheureusement pas le DOCOB des « Zones humides du Bas-Chablais ».

Un débat s'engage relatif à la demande du SIFOR.

M. von ARX du canton de Genève précise que des efforts engagés sur des espaces sans espèce d'intérêt ont donné plein succès sur le territoire genevois. La notion de réseau écologique à aider à cela. Le plus difficile reste finalement l'important travail sur le terrain pour obtenir l'accord des propriétaires.

Suite aux diverses interventions, M. NEURY propose de ne pas inscrire les travaux de gestion du marais de Grange Vigny/à la Dame dans le DOCOB mais d'appuyer le projet du SIFOR auprès du Conseil général pour l'obtention de financements (notamment dans le cadre de la politique Espaces naturels sensibles (E.N.S.)).

## **2. Validation des documents d'objectifs**

Le comité de pilotage valide à l'unanimité les documents d'objectifs « Zones humides du Bas-Chablais » et « Marival-marais de Chilly ».

## **3. Portage de la mise en œuvre des documents d'objectifs et nomination du président**

Pour la phase de mise en œuvre des documents d'objectifs, une structure porteuse et un président doivent à nouveau être désignés.

M. NEURY propose que le SYMASOL poursuive la démarche engagée par le portage de la mise en œuvre des DOCOB.

Le comité de pilotage valide cette proposition à l'unanimité.

Aucun candidat ne se présentant à la présidence du comité de pilotage, M. NEURY est élu président à l'unanimité.

**Prochaines étapes :**

- début 2009 : demandes de subventions auprès de l'Etat et de l'Europe pour la mise en œuvre des DOCOB,
- 2009 : animation foncière, réalisation de travaux de gestion sur les zones à foncier public, lancement de certains travaux de création de sentiers.